Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213503287-20251218-2025_79-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice
17
Présents
13
Votants
16
Pouvoirs
03

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

Présent.e.s : RIAUD René, PERRIN Yvonnick, BERTY Nathalie, MARCHAND Jacques-Yves, ROBERT Stéphanie, MONVOISIN Dominique, SARAZIN Régine, PAVIOT Véronique, BLANCHARD Amanda, ROCHER Valérie, RAVACHE Emilien, LOLIVIER Aurélie, Célien LORAND.

Sortie de Jean-François SOREL

Absent.e.s excusé.e.s : HAMON Véronique donne procuration à Valérie ROCHER, Florent URVOY donne procuration à Emilien RAVACHE, Rodolphe VIEL donne procuration à Yvonnick PERRIN.

Secrétaire : Amanda BLANCHARD

Délibération 2025-79

Renouvellement des baux ruraux pour 2026

Monsieur le Maire explique que chaque année, il y a lieu d'établir des conventions d'occupation précaire de terres avec les agriculteurs qui exploitent des terres communales.

Sect.	N° Plan	Adresse	Contenance			Exploitant
			HA	A	CA	
ZI	243	Villerio		13	20	Cheval Jean Yves
ZI	130	Les Epichais		40	80	Cheval Jean Yves
ZE	165	Les Rosais		37	20	GAEC du Cormier - BODIGUEL
ZH	24	Le Clos du Moulin		10	0	Monvoisin Olivier – GAEC de la Picrière
ZD	40	Près du Reu		45	60	Monvoisin Olivier – GAEC de la Picrière
YO	247	Les Champs Hunault		20	20	Guillaume Jean Pierre
YO	69	Les Patures D'Ahaut		40	60	Sorel Julien.
ZT	148	Les Brulais		12		Tatard Cyrille
ZY	120	Bringue		21	70	Tatard Cyrille
ZY	121	Bringue		34	60	Tatard Cyrille
ZY	146	Boulifar		40	80	Tatard Cyrille
ZE	104	Le Harda		10	80	Roux Emmanuel
YL	202	La Villebeau	3	56	20	GILLOIS Christophe
YB	244	La Touche du Val		9	50	BOUCHET Fabrice
ZR	50	Arguignac		13	70	BOUCHET Fabrice
YB	147	La Touche du Val		3	20	BOUCHET Fabrice
ZI	141	Les Epichais	1	15	80	THELOHAN Jean-Claude

Pour 2027, le prix à l'hectare suivant l'indice de fermage est de 93,80 €, soit une augmentation de 0,42%.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213503287-20251218-2025_79-DE

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité le Maire à signer les conventions d'occupation précaire et toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

Le Maire
René RIAUD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.